

## LE PRINCIPE DE NEUTRALITÉ POLITIQUE DU SPORT : MYTHE OU RÉALITÉ ?

**D**epuis février 2022, date de l'invasion russe de l'Ukraine, les clubs russes de football et l'équipe nationale ont été mis au ban de toutes les compétitions organisées par la FIFA et par l'UEFA. C'est cette interdiction que le président de la FIFA propose de lever, quatre ans plus tard. Par ailleurs, il rejoint aussi la position de Donald Trump qui s'est prononcé en faveur de la réintégration des équipes russes. Cela n'est pas surprenant au moment où Gianni Infantino a proposé le premier prix de la paix de la FIFA au président américain en oubliant par là même l'obligation de neutralité inscrite dans les statuts de la FIFA. De façon générale, l'argument essentiel avancé est d'affirmer que les interdictions ou les *boycotts* ne servent à rien si ce n'est à attiser la haine entre les peuples. Il faudrait donc protéger le sport de toute ingérence politique et permettre des confrontations amicales entre les peuples. On retrouve ici la position officielle des instances sportives internationales : le sport doit être apolitique.

Une telle position heurte profondément tous ceux qui pensent au contraire que le sport est, par nature, politique. Il se fait instrumentaliser au service d'États, d'un pouvoir, d'une idéologie, d'ambitions personnelles... C'est dans un tel contexte controversé qu'il faudrait se préparer au retour des athlètes russes dans les compétitions internationales. Le Comité international paralympique a autorisé six athlètes russes et quatre biélorusses à participer aux Jeux d'hiver 2026 sous leurs drapeaux nationaux. Cette décision a été validée par une sentence du Tribunal arbitral du sport en dépit de l'opposition de la Fédération internationale de ski. Il faut donc certainement s'attendre maintenant à une réintégration progressive de la Russie et de la Biélorussie dans les instances internationales du sport, et ceci à deux ans des Jeux de Los Angeles !

Une telle décision relève-t-elle du principe de neutralité politique du sport ou bien du pragmatisme politique et économique ? Il faut reconnaître, d'une part, que le Comité international olympique (CIO) et les instances internationales du sport ont été conçus dès leurs origines en conformité avec les valeurs occidentales. Or, notre monde est en train de changer d'un point de vue géostratégique et le sport n'y échappera pas. La présidente du CIO est une femme non occidentale, des pays non occidentaux comme la Chine ou le Brésil n'étaient pas favorables, dès le départ, à l'exclusion de la Russie des compétitions internationales, et ce d'autant plus qu'on ne s'était pas prononcé sur la possible exclusion d'Israël. Il faut reconnaître, d'autre part, que d'un point de vue économique la Russie pèse énormément dans le financement du sport international. Des fédérations internationales se sont ainsi retrouvées en difficulté financière et verraient d'un bon œil le retour de la Russie dans leur giron.

Au final, on voit bien que l'abandon du principe de neutralité politique est une pure illusion, mais qu'à l'inverse, le maintien strict d'un tel principe n'est plus tenable. Ce principe va donc rester au centre de l'ordre olympique mais il est condamné à évoluer dans son interprétation en fonction des mutations sociétales en cours. ■



**JEAN-JACQUES  
GOUGUET**

PROFESSEUR ÉMÉRITE  
À L'UNIVERSITÉ  
DE LIMOGES